

Il est vivant!

Il est vivant!

LE MENSUEL CATHOLIQUE POUR LA MISSION - N° 268 - FÉVRIER 2010

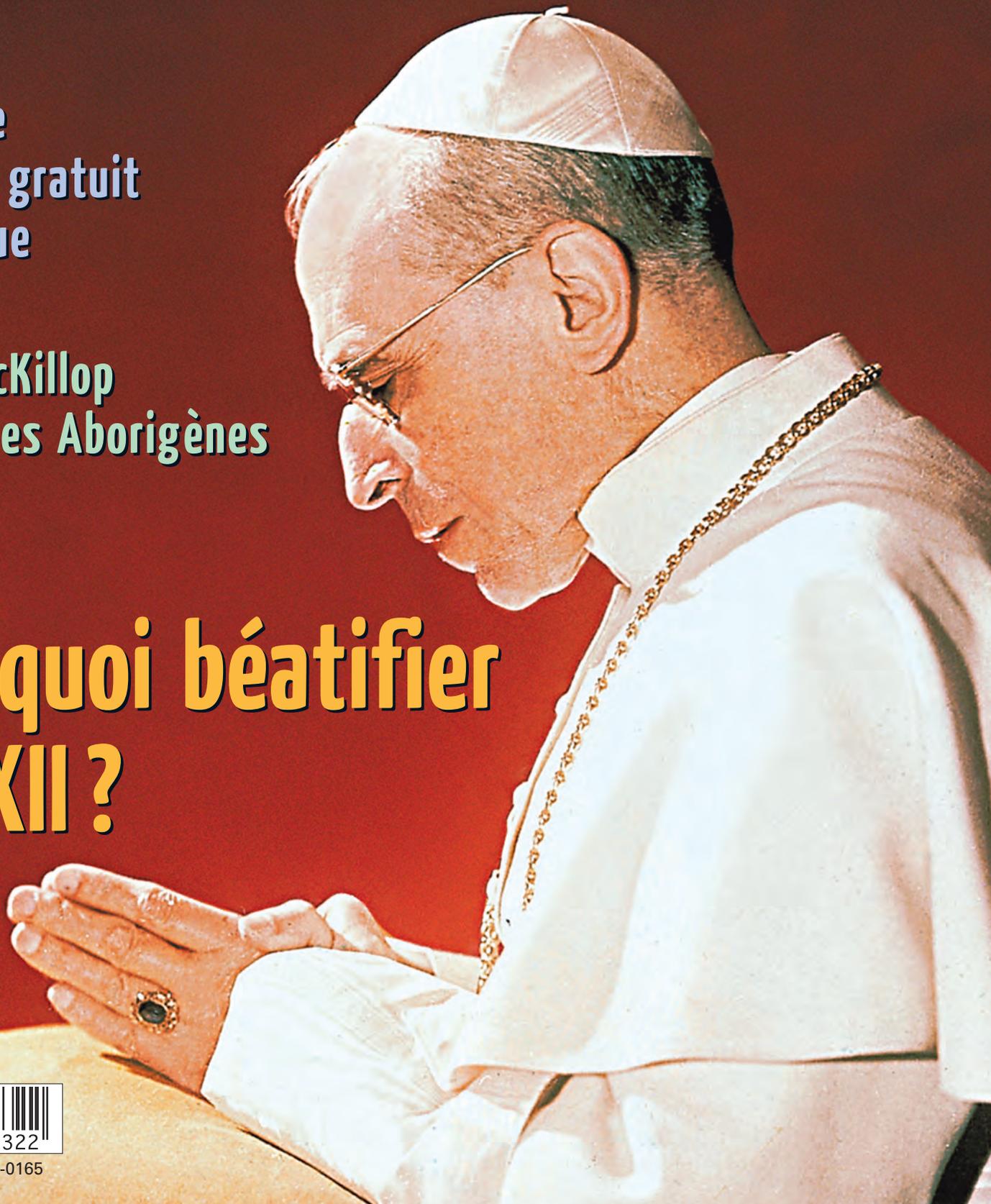
“Heureux les artisans de paix: ils seront appelés fils de Dieu!” (Mt 5, 9)

L'1visible
Nouveau gratuit
catholique

Mary MacKillop
Apôtre des Aborigènes

DOSSIER

Pourquoi béatifier
Pie XII?



5 € ISSN 0338-0165

Pourquoi Benoît XVI veut-il béatifier Pie XII ?

La légende noire sur le “silence” de Pie XII pendant la Shoah a rendu cette question épineuse. Est-il vraiment le pape controversé que l’on nous présente ? Et pour quelles raisons Benoît XVI tient-il à poursuivre le processus vers sa béatification ?

Ce dossier, étayé par l’analyse historique et le témoignage, tente de faire la lumière.

DOSSIER RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC LE BLOG PIE12.COM ET SON CRÉATEUR JEAN-BAPTISTE MAILLARD

- 16** Petite chronique d’une polémique
Par Jean-Baptiste Maillard
- 17** L’Église face au nazisme
Entretien avec Frédéric Le Moal, historien
- 19** La légende noire
Entretien avec Frédéric Le Moal, historien
- 21** Le “silence” de Pie XII
Entretien avec Frédéric Le Moal, historien
- 24** Des Juifs reconnaissants
Témoignages
- 26** Benoît XVI rend hommage à Pie XII



© Roger-Vollet

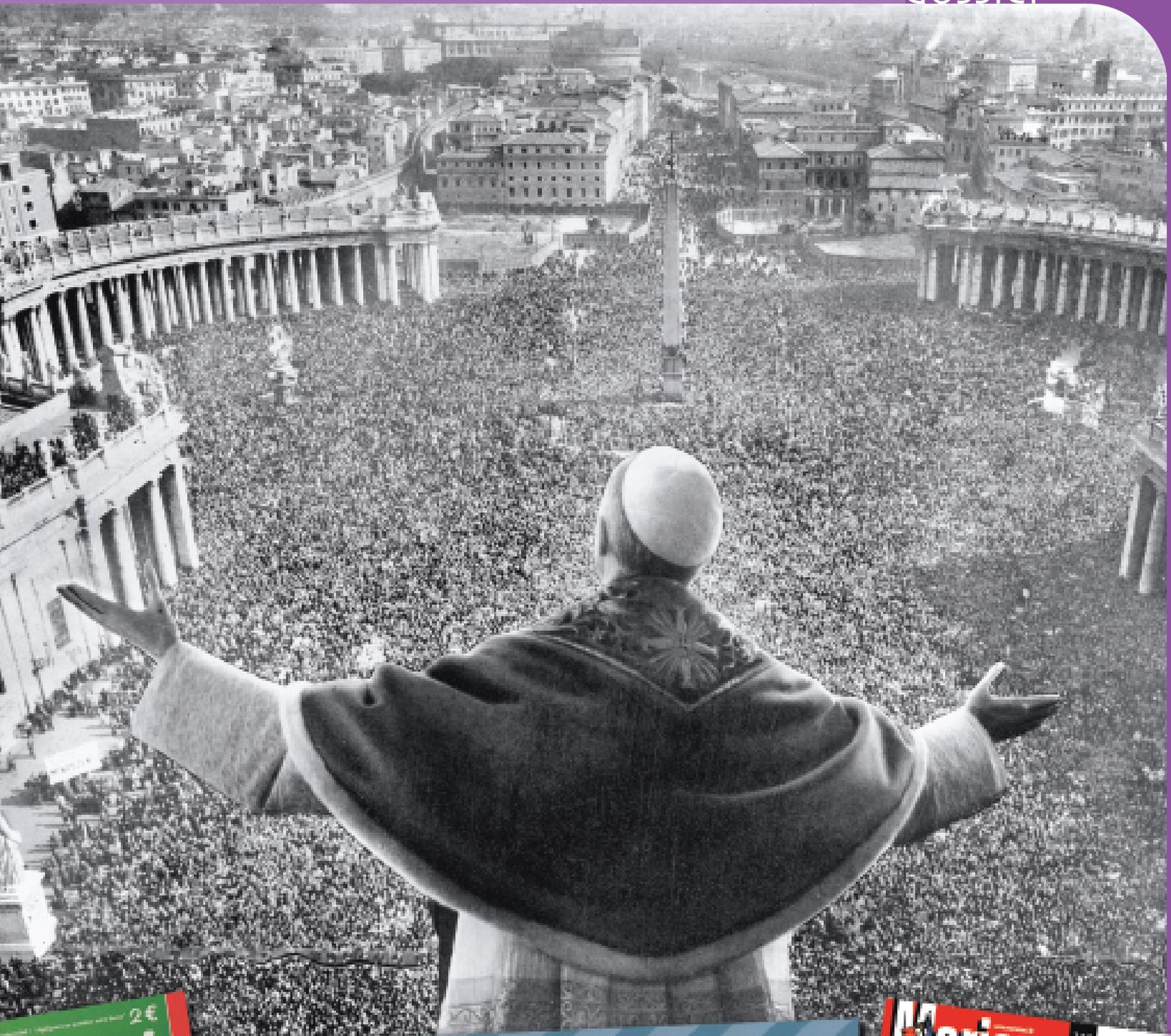
Eugenio Maria Giuseppe Giovanni Pacelli

- Né le 2 mars 1876 à Rome
- Prêtre le 2 avril 1899
- Évêque le 13 mai 1917
- Nonce apostolique en Allemagne : 1917 - 1929
- Élu pape le 2 mars 1939 (Pie XII). Il sera Pape pendant 19 ans.
- Mort le 9 octobre 1958 à Castel Gandolfo.

Quelques chiffres

- Plus de 40 encycliques publiées, soit 2 par an.
- Pie XII est cité dans 1 500 interventions au concile Vatican II.
- Pie XII est en référence 200 fois dans les notes des documents finaux du Concile.
- 150 000 à 400 000 Juifs sauvés grâce à lui pendant la guerre, selon Pinchas Lapidé consul d’Israël à Milan du vivant de Pie XII.





CHERCHONS ENSEMBLE

ANALYSE Le 18 juin 2009, Benoît XVI a déclaré « vénérable » dans sa proclamation apostolique, Jean Paul II et Pie IX, suscitant un immense débat.

Sainte papauté

Par Dominique Barthe
et Sébastien

■ Les deux pontificats de Pie IX et de Jean Paul II ont été marqués par des événements majeurs de l'histoire de l'Église catholique. Le premier a vu naître le mouvement marianiste et le second a été marqué par la chute du mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne. Mais ces deux papes ont aussi été confrontés à des défis majeurs de la papauté moderne, notamment la question de la sexualité et de la famille.

LES TROIS ÉTAPES DE LA SAINTÈTE

1. **Le premier pape à se déclarer « vénérable »** : Benoît XVI a déclaré « vénérable » Jean Paul II et Pie IX, suscitant un immense débat. Cette décision a été accueillie avec enthousiasme par certains catholiques, mais elle a aussi provoqué des réactions de méfiance et de scepticisme chez d'autres. Les critiques ont souligné le manque de transparence de la procédure de canonisation et l'absence de débat public sur les mérites des deux papes.

2. **Le second pape à se déclarer « vénérable »** : Benoît XVI a déclaré « vénérable » Jean Paul II et Pie IX, suscitant un immense débat. Cette décision a été accueillie avec enthousiasme par certains catholiques, mais elle a aussi provoqué des réactions de méfiance et de scepticisme chez d'autres. Les critiques ont souligné le manque de transparence de la procédure de canonisation et l'absence de débat public sur les mérites des deux papes.

3. **Le troisième pape à se déclarer « vénérable »** : Benoît XVI a déclaré « vénérable » Jean Paul II et Pie IX, suscitant un immense débat. Cette décision a été accueillie avec enthousiasme par certains catholiques, mais elle a aussi provoqué des réactions de méfiance et de scepticisme chez d'autres. Les critiques ont souligné le manque de transparence de la procédure de canonisation et l'absence de débat public sur les mérites des deux papes.



Petite chronique d'une polémique

Le 19 décembre 2009, Benoît XVI a autorisé la publication du décret reconnaissant les vertus héroïques du pape Pie XII ouvrant la voie à sa béatification. Cette décision a relancé un débat très vif.

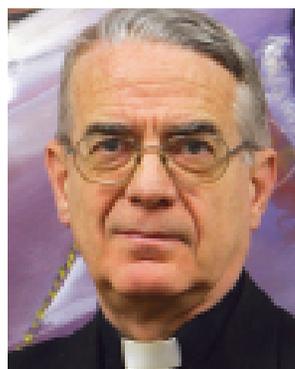
A peine la nouvelle tombée, on crie au scandale. Le secrétaire général du conseil central des Juifs d'Allemagne, Stéphane Kramer, se dit « triste » et « furieux ». Il accuse Benoît XVI de « réécrire l'histoire »¹. La communauté juive d'Italie critique également la décision du Pape.

Le 20 décembre, l'état hébreu demande officiellement l'accès aux archives historiques du Vatican, ajoutant « le processus de béatification ne nous regarde pas, c'est une question qui ne concerne que l'Église catholique. Quant au rôle de Pie XII, c'est aux historiens de l'évaluer. »²

Le 21 décembre, Gilles Bernheim, grand rabbin de France, reconnaît que la décision de proclamer Pie XII vénérable « concerne d'abord les catholiques qui sont libres de lui donner ou non leur assentiment », mais, « elle s'inscrit aux antipodes du dialogue judéo-chrétien commencé dès 1945 et activement soutenu par l'épiscopat français... je ne veux pas croire que les catholiques voient en Pie XII un exemple de moralité pour l'humanité. J'espère que l'Église renoncera à ce projet de béatification et qu'elle fera ainsi honneur à son message et à ses valeurs »³. Richard Prasquier, président du Crif, pense que la décision de Benoît XVI est « prématurée » et témoigne d'une « négligence du Vatican »⁴. En France, le cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris et président de la conférence épiscopale, invité de Guillaume Tabard dans le *Talk Orange - Le Figaro*, déclare : « Dire que Pie XII n'a rien fait est complètement aberrant. » Sur la question



Gilles Bernheim,
Grand rabbin de France.



Federico Lombardi, directeur de
la salle de presse du Saint-Siège.



Serge Klarsfeld, le célèbre
chasseur de nazis, historien.

des archives, le cardinal ironise : « S'imaginer toujours que dans le dernier tiroir, il y aura l'information qui a toujours été cachée, ça fait partie des mythes du *Da Vinci Code*. Les archives ne pourront pas livrer ce qui n'a pas existé. »

**« Il n'y a aucune
raison que Pie XII ne
devienne pas saint. »**

Serge Klarsfeld, Le Point (le 24 décembre 2009)

Le 22 décembre, le rabbin Marvin, directeur du centre Simon Wiesenthal à Los Angeles se dit « abasourdi » par cette décision car, selon lui, « Pie XII s'est réfugié dans le silence et ne s'est pas dressé contre les tyrans alors que les Juifs

étaient persécutés »⁵. De son côté, le vicariat hébreophone en Israël, qui représente les communautés catholiques d'expression hébraïque en Israël, publie une déclaration dans laquelle le jésuite David Neuhaus et les prêtres du vicariat rejettent « les accusations de lâcheté et même d'antisémitisme portées contre Pie XII » tout en affirmant comprendre « le cri de "N'en a pas fait assez" comme un cri de douleur profonde venant du sentiment de trahison ressenti par le peuple juif ».

Le 23 décembre, le père Lombardi, directeur de la salle de presse du Saint-Siège, souhaite que « la prochaine visite du Pape à la synagogue de Rome soit l'occasion de réaffirmer et de renforcer en toute cordialité ces liens d'amitié et d'estime » avec la communauté juive (le 17 janvier, Benoît XVI s'est en effet rendu pour la première fois à la grande synagogue de Rome, troisième visite à une synagogue depuis son élection).

Le 24 décembre, coup de théâtre. Le célèbre chasseur de nazis et historien juif Serge Klarsfeld, fondateur de l'association *Les fils et filles des déportés juifs de France*, déclare au *Point*: « Il n'y a aucune raison que Pie XII ne devienne pas saint. » Il affirme: « Pie XII a joué un rôle déterminant contre Hitler. » Dans la foulée, l'association *Médias & Évangile*⁶ interviewe Gilles-William Goldnadel, président de l'association *France-Israël*: « J'ai, comme Serge Klarsfeld, un point de vue beaucoup plus nuancé et prudent sur Pie XII qu'une partie de la communauté juive et, il faut bien le dire, qu'une partie de l'opinion catholique [...] Je rappelle qu'à la mort de ce Pape, Golda Meir lui avait rendu un hommage appuyé. »

Sur TF1 News, l'historien Jean-Dominique Durand explique: « Face à Hitler, Pie XII a préféré l'action souterraine au choc frontal [...] la négociation à la confrontation. »

Le 26 décembre, Ronald Lauder, président du congrès juif mondial, appelle à une poursuite du travail historique et soumet l'idée de différer la béatification de Pie XII de manière à poursuivre l'étude des archives sur la période 1939-1945 afin, dit-il, de dissiper les doutes qui subsistent.

Le 11 janvier 2010, Roland Hureaux, chroniqueur associé à *Marianne*, publie une tribune intitulée « Pie XII: et si *Marianne* se trompait? », estimant que face à la Shoah, Pie XII a agi en homme responsable plutôt qu'en donneur de leçons. La semaine précédente, *Marianne* titrait: « Le Pape garda le silence face à Hitler – le scandale de la béatification de Pie XII »

1. *Le Figaro*/Afp du 19 décembre.
2. *Le Figaro*/Afp du 20 décembre.
3. *TF1 News*, 21 décembre 2009.
4. *La Croix* citée par *Le Monde* du 21 décembre.
5. *La Croix* du 22 décembre.
6. www.urgencecomcatho.com

L'Église face au nazisme

Bien que de nombreuses questions restent ouvertes au débat et à la critique des historiens, certains faits sont aujourd'hui reconnus. Rencontre avec Frédéric Le Moal, docteur en histoire contemporaine.



Mgr Pacelli, à la sortie de la nonciature à Berlin en 1929. Cette photo est souvent utilisée contre lui. Or, nonce apostolique en Allemagne de 1917 à 1929, il n'a cessé de dénoncer la montée du nazisme.

Comment s'est située l'Église face à la montée du nazisme?

Dès les années 1920, les principaux évêques allemands condamnent l'idéologie nationale-socialiste pour son exaltation de la race et de l'État, son antisémitisme et sa volonté de couper le christianisme de ses racines juives. En 1931, l'Église allemande interdit aux fidèles d'appartenir au NSDAP, le parti national-socialiste des travailleurs allemands. L'interdiction est levée en mars 1933, sur

l'initiative des évêques allemands, dans la perspective des négociations pour le concordat entre l'État allemand et le Saint-Siège qui sera signé en juillet. Toutefois, en 1934, le livre d'Alfred Rosenberg, idéologue du nazisme, *Le mythe du XX^e siècle*, est mis à l'index par le Saint-Office.

Les catholiques ont-ils voté pour Hitler?

Les résultats des élections libres de juillet 1932 sont très clairs. C'est dans les régions catholiques de l'Allemagne

► méridionale que le parti nazi fait ses plus mauvais scores (voir ci-dessous).

Qu'a fait Pie XI face à l'avènement du nazisme et à l'accession d'Hitler au pouvoir ?

Pour lui, la menace communiste est la plus forte. Ainsi se satisfait-il de l'arrivée au pouvoir d'Hitler qui multiplie les déclarations anti-communistes et apaisantes à l'égard de l'Église. Rien, en 1933, pas même la lecture de *Mein Kampf*, ne peut laisser imaginer le degré d'horreur qu'atteindra ce régime. Mais dès 1934, les relations entre l'Église et le pouvoir se tendent. Le futur Pie XII, Mgr Pacelli, réussit à convaincre le pape Pie XI du danger nazi. Les protestations vaticanes se multiplient alors.

Comment Pie XII voyait-il Hitler ?

Dès 1923, Eugenio Pacelli confie à son entourage que cet homme n'apportera rien de bon à l'Allemagne. Et même si l'idée erronée se diffuse ensuite qu'il est le dirigeant nazi le moins hostile à l'Église, les illusions se dissipent rapidement. Le culte idolâtrique autour de la personne

du Führer révolue Pie XII qui, en 1939, joue un rôle d'intermédiaire dans un complot visant à l'élimination d'Hitler. Il n'existe aucune trace indiquant la moindre sympathie du futur Pie XII à l'égard d'Hitler.

Comment les évêques et les prêtres allemands ont-ils réagi face au nazisme ?

D'une manière complexe. Nombreux sont les évêques à avoir condamné le nazisme, avant et après son accession au pouvoir. D'autres s'en sont accommodés. Mais les persécutions ne cessent de se renforcer contre un clergé jugé hostile à l'esprit de la « nouvelle Allemagne ». De nombreux établissements scolaires et associations de jeunesse sont fermés, tandis que des campagnes de diffamation sont engagées contre des prêtres accusés de pédophilie. En douze ans, entre l'arrivée au pouvoir d'Hitler (1933) et la chute du nazisme (1945), plus du tiers du clergé allemand fut interrogé dans les bureaux de la Gestapo.

Des catholiques ont-ils été victimes du nazisme ?

Bien sûr et en très grand nombre. Laïcs ou

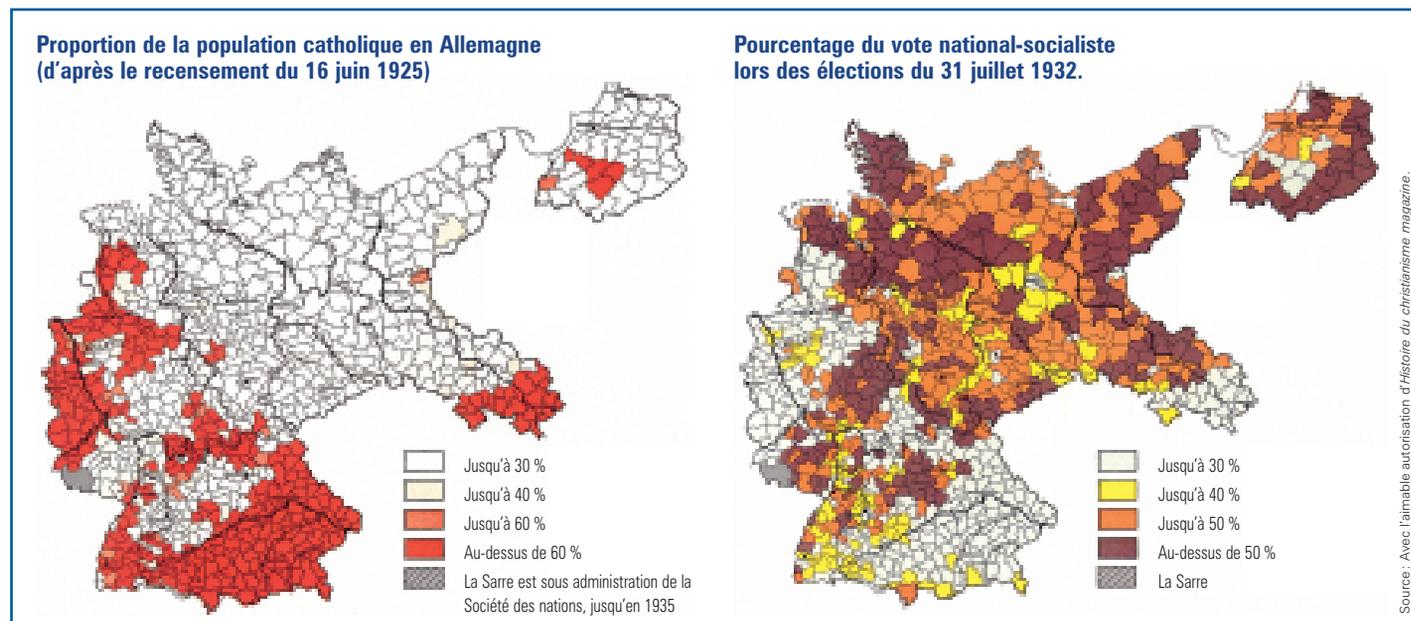
ecclésiastiques, pour faits de résistance, aide aux réfugiés, etc. L'Église polonaise a ainsi payé un lourd tribut. Pensons aussi au colonel Stauffenberg, issu d'une famille catholique allemande, à Édith Stein, au professeur de l'université de Cologne Benedikt Schmittmann mort en camp de concentration.

Quelles ont été les condamnations venues de Rome ?

La condamnation majeure reste l'encyclique *Mit brennender Sorge*, du 14 mars 1937, qui est une réfutation de toute l'idéologie nationale-socialiste. Le texte est rédigé sous la direction de Mgr Pacelli en personne, avec l'aide de Mgr Faulhaber, évêque connu pour son hostilité au régime. Elle est introduite clandestinement en Allemagne pour être lue en chaire le dimanche des Rameaux dans toutes les paroisses. La réaction du pouvoir nazi est violente, des prêtres sont arrêtés. Cette condamnation très claire apporte une arme spirituelle puissante aux adversaires du nazisme.

L'Église a-t-elle excommunié les nazis ?

En août 1932, l'Église catholique a excom-



Le contraste entre les deux cartes est saisissant : partout où les catholiques sont majoritaires, le vote national-socialiste est inférieur à 30 % ; cela se vérifie jusque dans les détails, à l'exception d'un arrondissement de Haute-Bavière.

munié tous les dirigeants du parti nazi. Parmi les principes anti-chrétiens dénoncés comme hérétiques, l'Église catholique allemande mentionne explicitement les théories raciales et le racisme. Au même moment, la conférence épiscopale allemande publie un document détaillé dans lequel elle donne des instructions sur la manière de s'entretenir avec le parti nazi. Dans le document, il est écrit qu'il est interdit aux catholiques de devenir membres du parti national-socialiste, sous peine d'excommunication. Une excommunication d'Hitler fut également envisagée mais jamais aucune procédure ne fut engagée. Une telle décision aurait entraîné une rupture complète et brutale des relations entre l'Église et le III^e Reich, et donc, inévitablement de terribles répressions. 

Le travail des historiens juifs et chrétiens

Il y a dix ans, une commission d'historiens juifs et catholiques s'est réunie. Les historiens juifs ont remis en cause la publication des *Actes et Documents du Saint-Siège*, dans lesquels il y a parfois des erreurs et des omissions, il faut bien le reconnaître, notamment à propos de la rafle du 16 octobre 1943. La discussion s'est alors bloquée. Le dialogue entre les historiens chrétiens et juifs n'a repris qu'au printemps dernier.

Une seconde commission, qui s'est réunie à Yad Vashem, a repris de manière plus large la question de la sujétion des chrétiens européens par le régime nazi et le jeu de chantage autour de ces chrétiens soumis et des otages. C'est "LA" vraie question.

Ainsi, le Saint-Siège a toujours voulu garder un moyen de parlementer car le pouvoir nazi pouvait faire pression et persécuter les chrétiens européens... Le Saint-Siège ne pouvait pas couper les liens. Si le Saint-Siège a voulu discuter jusqu'au bout, on ne peut pas dire que c'était inutile et assimilable à de la collaboration. SYLVIE BERNAY, AGRÉGÉE D'HISTOIRE

La légende noire

Pie XII, le pape d'Hitler ? Rien n'est plus faux. Pourtant, la légende fait son apparition dès les années 1940. Suite de l'entretien avec Frédéric Le Moal, historien.

Rappelez-nous ce qu'est la Shoah

La Shoah désigne le processus d'extermination de la population juive européenne mis en place par les nazis. Après des lois d'exclusion, une étape décisive est franchie dans la violence avec les pogroms ("chasse aux Juifs") organisée lors de la Nuit de cristal, en 1938. C'est sans doute à l'automne 1941, dans le contexte de la guerre en Russie, qu'est prise la décision de passer à un génocide immédiat des Juifs qui prend toute son ampleur en 1942. Environ 6 millions d'entre eux ont été exterminés.

Qu'est-il précisément reproché à Pie XII ?

La principale accusation est celle du silence. Pie XII n'aurait pas protesté contre le terrible crime, y compris lorsque celui-ci se réalisait à Rome même, « sous ses fenêtres ».

Pie XII était-il *Le pape d'Hitler*, comme a voulu le faire croire l'ouvrage de John Cornwell publié en 1999 ?

Rien n'est plus faux. Cette affirmation est une mystification de l'histoire qui présente Pie XII comme un pape pro-nazi, le pape dont rêvait Hitler. Or, dès 1923, il a montré une hostilité sans faille au national-socialisme, et n'a cessé, dans ses actes comme dans ses discours, de défendre des valeurs opposées à celles des

nazis. Même son anticommunisme ne l'a jamais poussé du côté de Berlin. Notons que Cornwell s'est rétracté quelques années plus tard, dans un silence médiatique assourdissant.

À quand remonte cette légende noire ?

Traditionnellement, on la fait remonter à la pièce *Le Vicaire* de Rolf Hochhuth, qui a été jouée en 1963. Elle présente Pie XII comme un pontife timoré et préférant se taire devant la Shoah. Plusieurs indices laissent penser que la pièce fait partie d'une opération de déstabilisation appelée *Seat twelve*. La thèse de la manipulation des services secrets soviétiques tend à prendre de l'importance. Remarquons au passage que la pièce est jouée en 1963, en plein concile Vatican II. Toutefois, les premières attaques sont antérieures à cette date. En 1937, le journal de gauche *Le Populaire* traite *Divini redemptoris* d'encyclique « fasciste ». Et dès 1945, Radio Moscou accuse le Pape de s'être tu face aux crimes des nazis.

Le reproche fait à Pie XII de ne pas se battre contre le nazisme par anticommunisme est-il fondé ?

Cette thèse ne tient absolument pas. Philippe Chenaux vient de la démontrer dans son livre *Le communisme et l'Église catholique en Europe (1917-1989)*. L'anticommunisme, profond, réfléchi, intransigent de Mgr Pacelli est absolument incontestable. Le rejet que lui 

► inspire cette idéologie, abominable à ses yeux, est sans appel. Pourtant, la répulsion que lui inspire le communisme se heurte rapidement à son pragmatisme. En effet, elle ne l'a pas empêché, dans les années 1920, de négocier en vain avec le pouvoir bolchevique un concordat. De plus, Pacelli ne joue pas un rôle central dans la rédaction de l'encyclique *Divini redemptoris* contre le communisme, alors qu'il est le maître d'œuvre de *Mit brennender Sorge* contre le national-socialisme. Pendant la guerre, la crainte réelle que lui inspire l'avancée des Soviétiques et, avec elle, celle du communisme, ne le pousse absolument pas vers l'Allemagne. En 1941, il refuse de céder aux demandes des Allemands d'une nouvelle condamnation du communisme. À Roosevelt qui craignait l'opposition des catholiques américains à l'alliance avec l'URSS contre l'Allemagne, il précise que l'encyclique de Pie XI condamnant le communisme ne visait pas le peuple russe. De la même façon, il n'accorde pas sa bénédiction à l'invasion de l'URSS présentée par Hitler comme une croisade contre le communisme.

Alors, pourquoi cette légende noire court-elle toujours ?

On peut avancer plusieurs explications : l'efficacité de la propagande communiste dans son utilisation de l'antifascisme et de la "fascisation" de l'adversaire ; la reprise des thèses de Hochhuth par des historiens, notamment anglo-saxons, très hostiles au catholicisme romain ; son succès auprès des milieux progressistes catholiques mais aussi des médias toujours à la recherche d'une simplification manichéenne ; la puissance de l'image qui permet au film *Amen* d'être considéré par le grand public, peu avide de lectures ardues, comme la vérité historique ; l'anticatholicisme ambiant qui saisit, dans les attaques contre Pie XII, une formidable opportunité de marquer l'Église au fer rouge ; et enfin la place désormais centrale que tient la Shoah dans les consciences, à la différence des années 1950.

Ces thèses ne sont-elles pas appuyées même par certains catholiques ?

Il est difficilement niable que des catholiques ont largement diffusé – et continuent à le faire – les thèses les plus hostiles à Pie

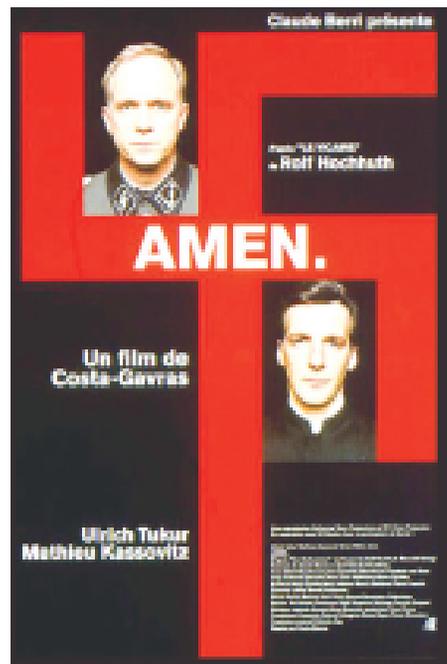


En 1963, la pièce *Le Vicaire* de Rolf Hochhuth lance la légende noire. Écrite par deux communistes à la demande du KGB, elle sera interdite en Israël.

XII. Ce Pape incarne en effet tout ce qu'ils rejettent : la monarchie pontificale, l'hostilité aux thèses les plus modernistes. Ils n'ont eu de cesse de le présenter comme un réactionnaire, chef de l'Église préconciliaire, obscurantiste et antijudaïque. Il est le pape qui a condamné le jésuite Henri de Lubac, les dominicains Congar et Chenu, les prêtres ouvriers, dénoncé le communisme comme démoniaque et toute collaboration avec lui. Autant de fautes impardonnables. Il existe entre les milieux les plus progressistes et Pie XII un vieux compte à régler.

Pourquoi Pie XII a-t-il mis un frein aux prêtres ouvriers ?

La condamnation de cette expérience arrive du Vatican en 1953, et plus spécifiquement du Saint-Office. Elle fait suite à l'évidente compromission d'un certain nombre de ces prêtres avec les mouvements communistes. Toutefois, il s'agit



En 2002, Costa-Gavras réalise le film *Amen* en s'inspirant largement de la pièce *Le Vicaire*. L'affiche a été faite par Oliviero Toscani à l'origine des pubs provocatrices de Benetton.

également d'une question sacerdotale : la place du prêtre est à la tête d'une paroisse, et non pas au travail, à l'usine.

Est-il exact qu'Hitler voulait faire enlever Pie XII ?

Oui. L'épisode se situe en juillet 1943, au moment où le roi d'Italie fait arrêter Mussolini. Un plan fut alors élaboré pour se venger des Italiens en arrêtant le roi mais également le Pape qui aurait été déporté. Pie XII s'en doutait et avait pris des dispositions juridiques pour que les nazis ne s'emparent de lui qu'en tant que cardinal Pacelli et que les cardinaux puissent élire un successeur. ▀

Le “silence” de Pie XII

Peut-on, sur le plan historique, qualifier Pie XII de silencieux face aux atrocités perpétrées contre le peuple juif par le pouvoir nazi ? Ne vaudrait-il pas mieux évoquer, comme l'historien Philippe Chenaux, sa prudence ? Suite et fin de l'entretien avec Frédéric Le Moal, historien.

Pie XII a-t-il parlé ?

Le “silence” renvoie-t-il à une absence totale de condamnation, reflet d'indifférence, de lâcheté, voire de complicité ou bien à des déclarations mesurées, sans nomination directe, avec une action souterraine active et efficace ? C'est à travers cette deuxième optique qu'il faut lire l'action de Pie XII. Qu'il n'y ait pas de déclarations fracassantes, de condamnations nettes de la guerre d'Hitler, c'est un fait. Mais Pie XII ne s'est pas tu. Et ses interventions ne se sont pas limitées au message de Noël 1942.

Son message de Noël 1942 était-il ambigu ?

C'est aujourd'hui que l'on parle d'ambiguïté. À l'époque, tout le monde comprend que « la centaine de milliers de personnes, qui, sans réelle faute de leur part, seulement en raison de leur nationalité et de leur race, sont destinées à la mort ou à un progressif dépérissement » désigne les Juifs. Le *New York Times* du 25 décembre se félicite de ce discours présenté par un tribunal militaire allemand comme un « document subversif et démoralisant ».

Pourquoi n'a-t-il pas prononcé le mot « Juif » dans ce discours ?

Il utilise le mot italien *stirpe* qui veut dire lignée, souche, race, et qui renvoie à des expressions médiévales, *stirps judaeorum* et *stirpe dei giudei*. Ce n'est pas la pre-

mière fois qu'il emploie cette expression, les contemporains savent que le Pape parle des Juifs. Les services allemands y voient la preuve que le Pape se fait le défenseur des « Juifs criminels ». Les Alliés, de leur côté, auraient préféré une dénonciation encore plus vive, dont ils se seraient servis pour alimenter la propagande de guerre. Mais Pie XII considère que sa dénonciation ne souffre d'aucune ambiguïté. Le mot *deperimento* (dépérissement), jugé insuffisant, doit être replacé dans la phrase

en son entier, quand le Pape parle des personnes « destinées à la mort ou à un progressif dépérissement », ce dernier ne pouvant conduire qu'à une disparition.

Quand a-t-il encore parlé ?

Déjà lors de son discours de Noël 1940, il parle du grand réconfort qu'a été pour lui « d'avoir été en position d'aider, avec l'assistance morale et spirituelle de nos représentants et avec l'obole de nos » ➤

Le silence des Alliés ?

Dès 1941, au moment de l'invasion de l'URSS, puis à partir de 1942 et de la mise en place de la Solution finale, les Alliés connaissent la réalité. Cependant, les détails du processus de l'extermination leur échappent en grande partie. Et la découverte des camps a été pour le général Eisenhower en 1945 un très grand choc.

La seule condamnation des atrocités nazies contre les Juifs par les Alliés est celle du 17 décembre 1942. La question juive n'est pas une priorité et ne fait pas partie des buts de guerre. Les Juifs apparaissent comme des victimes parmi d'autres, des forces de l'Axe.

Par ailleurs, on constate que l'ensemble des pays ont fermé leurs frontières. Le livre d'Alessandro Duce, *La Santa Sede*

e la questione ebraica décrit très bien les efforts du Vatican pour favoriser l'émigration des Juifs en Amérique et dans les pays neutres et le refus des autorités de les recevoir, non pas pour des raisons antisémites mais parce qu'elles sont effrayées par l'arrivée de milliers d'émigrants.

Enfin, les camps d'extermination sont situés en Pologne. Or, le rayon d'action des bombardiers alliés n'est pas suffisant pour atteindre ces régions avant 1944. Les voies de chemin de fer sont bombardées en fonction de considérations stratégiques, et l'idée qui prime est que le meilleur moyen de sauver les Juifs est de gagner la guerre le plus rapidement possible.

FRÉDÉRIC LE MOAL

► subsides, un nombre considérable de réfugiés, d'expatriés, d'émigrés, également ceux d'origine sémitique ».

Le 2 juin 1943, Pie XII condamne de nouveau l'entreprise criminelle des nazis : « Ne vous étonnez pas, vénérables frères et chers fils, si notre âme répond avec une sollicitude particulièrement empreinte et émue aux prières de ceux qui s'adressent à nous les yeux remplis d'une imploration anxieuse, tourmentés qu'ils sont en raison de leur nationalité ou de leur origine, [...] et destinés à des contraintes exterminatrices. »

Pie XII a-t-il assez parlé ?

Cela ne relève pas de l'analyse mais du jugement moral. Les Allemands trouvent qu'il parle trop, les Alliés, au contraire, ne se satisfont pas de ses déclarations. Un exemple : lors de l'invasion de la Hollande et de la Belgique, Pie XII envoie un message de soutien aux souverains de ces deux pays. Les Alliés le trouvent insuffisant et creux, alors que les nazis y voient une prise de position inacceptable. La diffusion à Rome de l'*Osservatore romano* est même perturbée par des bandes de chemises noires. La question n'est pas de savoir s'il a assez parlé, mais de savoir ce que le Pape pouvait faire et dire.

Une dénonciation publique de l'extermination par Pie XII aurait-elle été efficace ?

En 1942, lorsque les Allemands déportent les Juifs de Hollande, les autorités religieuses protestantes et catholiques protestent officiellement. Ce qui provoque, en représailles, la déportation des Juifs convertis au christianisme. Horrifié, Pie XII descend à la cuisine de ses appartements brûler son projet de protestation publique contre les persécutions antisémites. Il est persuadé qu'une protestation publique engendrerait des effets néfastes, attiserait la haine des nazis, les jetterait sur les catholiques qui protègent et aident les Juifs persécutés.

A-t-il délibérément préféré l'action souterraine à la confrontation ?

C'est indéniable. La personnalité de Pie XII et le diplomate qu'il était contribuent à l'orienter dans cette direction. Pourtant, l'argument de la diplomatie ne doit pas occulter une réalité. Le Pape, "prophète désarmé", chef d'une Église dont les fils se font la guerre, fait face à un pouvoir démoniaque, pour lequel la vie humaine n'a aucune valeur. Pie XII le sait. Il doit agir avec prudence pour éviter de livrer d'autres êtres humains, Juifs ou non Juifs, à la férocité des nazis. Comme l'a dit Philippe Chenaux, « une des vertus de Pie XII est la prudence ».

Pouvait-il parler plus ?

Il n'a cessé de s'interroger. Reçu par le Pape pendant la guerre, le futur Jean XXIII a expliqué qu'il lui « demanda si son silence à propos du nazisme ne

serait pas mal jugé ». Dans son testament, Pie XII parle de la conscience « des déficiences, des manques, des fautes commises durant un si long pontificat et dans une époque si difficile ». Il est obsédé par les conséquences d'anathèmes plus virulents. Aujourd'hui, on dit qu'il devait davantage parler parce qu'il était le pape. Mais en réalité c'est parce qu'il était le pape qu'il ne pouvait pas aller trop loin, au risque de déchaîner la fureur des nazis, et qu'il laissait les ecclésiastiques agir sur le terrain.

Qu'a fait Pie XII réellement pour les Juifs ?

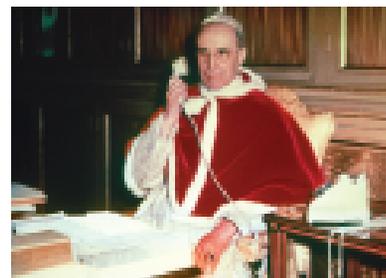
Il en a sauvé autant qu'il a pu. En 1943, il a ouvert les portes du Vatican et celles de Castel Gandolfo, tout en encourageant l'ouverture des institutions religieuses. Les Juifs de Rome pourchassés ne se sont pas trompés sur le sens de cette action. Pour preuve, les remerciements qu'ils adressent

« L'action souterraine contre l'option d'un choc frontal »

● Robert Kempner, magistrat juif d'origine allemande, procureur adjoint au procès de Nuremberg écrit à ce sujet en 1964 : « Toute prise de position à caractère propagandiste de l'Église contre le gouvernement de Hitler aurait non seulement été un suicide prémédité, mais elle aurait accéléré l'assassinat d'un nombre bien plus grand de Juifs et de prêtres. »

● Survivant de l'Holocauste, le Grand rabbin du Danemark explique que « si le pape avait été plus explicite, Hitler aurait sans doute massacré beaucoup plus que six millions de Juifs et peut-être dix millions de catholiques ».

● Pie XII confia à ses émissaires chargés de parcourir l'Europe pour recueillir



© Keystone

des informations sur les persécutions : « Dites-leur que le pape souffre avec eux, il souffre avec les persécutés [...] Si par moments, il n'élève pas davantage la voix, c'est pour ne pas causer de pires maux » (cf. *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre Mondiale* : 20 volumes rassemblés pendant 15 ans par 3 jésuites).



© Roger-Viollet

au Pape en 1945. Lors des rafles à Rome, un article de l'*Osservatore romano* (25-26 octobre 1943) lance un appel à la charité dont le sens n'échappe à personne.

En septembre 1943, Pie XII s'est démené pour assurer le paiement de la rançon imposée par les Allemands aux Juifs de Rome, pensant ainsi empêcher les déportations. Il a fait part de sa réprobation au maréchal Pétain pour les rafles des Juifs en France, à l'unisson de certains évêques français. Il a fait pression, avec efficacité, sur le régent Horthy pour empêcher la déportation des Juifs de Hongrie. Il pousse les nonces à agir pour sauver les persécutés. La commission pontificale d'assistance et la commission vaticane de secours ont fourni des subsides en tous genres à près de 6 000 Juifs romains. C'est beaucoup plus que la plupart des dirigeants alliés de l'époque.

Pie XII a-t-il donné son accord pour que les congrégations religieuses cachent des réfugiés ?

Pour certains, l'œuvre de sauvetage des Juifs par les institutions religieuses romaines se serait réalisée sans accord du Pape. Il

faudrait alors expliquer comment 3 000 Juifs ont pu se réfugier dans la résidence d'été du Pape sans son accord... Dès le 16 octobre 1943, les portes des couvents

s'ouvrent. Pratiquement à chaque fois, les religieux – et religieuses cloîtrées qui voient arriver des hommes ! – s'adressent à leur hiérarchie, et souvent directement au Pape pour savoir quelle attitude adopter. La réponse est toujours la même : ouvrir les portes. Mais il n'est pas question pour Pie XII d'ordonner l'ouverture. Il laisse en fait l'initiative aux religieux et leur fait comprendre ensuite qu'il faut agir ainsi. Pie XII ne veut pas provoquer l'arrestation et la déportation de ceux qui peuvent aider les persécutés. Tous les religieux ont confirmé avoir œuvré avec le sentiment de suivre les prescriptions du Pape, dans la direction souhaitée par lui. Pie XII et la secrétairerie d'État connaissent toute l'activité clandestine et l'encouragent. Ils ont fait de l'Église de Rome un espace d'asile.

Pie XII a-t-il assez fait pour les Juifs ?

C'est encore une question morale. L'historien n'est pas un procureur. Les attaques contre Pie XII, quand elles sont honnêtes, sont très actuelles et renvoient à nos propres interrogations sur la ►►

Les archives en question

Les archives du Vatican n'ont rien de secret. Depuis Léon XIII, elles sont ouvertes aux chercheurs au fur et à mesure afin de faciliter les recherches historiques. Pour les consulter, le chercheur doit bénéficier d'une formation universitaire reconnue et de la recommandation d'un institut de recherche. Les archives sont classées par pontificat.

Face aux polémiques lancées par la pièce de Hochhuth, *Le Vicaire*, Paul VI ordonne la publication des documents diplomatiques du pontificat de Pie XII, pour la période de la guerre. Cette entreprise, dirigée entre autres par quatre experts jésuites, dont le père Blet, a conduit à la publication de onze volumes de documents. L'ouverture des archives Pie XII, autour de 2014, éclairera très probablement les historiens sur le processus qui a conduit à prendre la décision contenue dans le document publié. On peut facilement imaginer que les archives confirmeront l'action généreuse et héroïque de Pie XII en faveur des Juifs. Exactement comme celles du pontificat de Pie XI ont mis en pièce les accusations de sympathies pour les nazis de Mgr Pacelli.

Les archives des autres pays sont ouvertes, tout particulièrement celles d'Italie. Les chercheurs y trouveront les copies des dépêches diplomatiques vaticanes, frauduleusement lues par les espions du régime fasciste. La fondation *Pave the way*, qui œuvre au rapprochement entre les peuples et les religions, mène des recherches très intéressantes. Elle a trouvé notamment des documents sur l'hostilité de l'Église en Allemagne à l'égard du nazisme. F. L. M.

► Shoah. En 1945, on remercie le Pape d'avoir sauvé le maximum de Juifs persécutés. Aujourd'hui, on l'attaque pour ne pas avoir fait tout ce qu'il aurait dû faire. Ses contemporains étaient bien mieux placés que nous pour juger.

Selon les historiens, combien de Juifs Pie XII a-t-il sauvé ?

Lors des rafles de 1943 à Rome même, 252 personnes ont été libérées sur le moment, sous la pression du Vatican. Ensuite, 4447 Juifs ont été sauvés, cachés dans les bâtiments bénéficiant de l'extraterritorialité vaticane ou dans les couvents, auxquels il faut ajouter 3000 Juifs à Castel Gandolfo. Pour l'ensemble de la période, d'après l'historien israélien Pichas Lapide, c'est entre 150 000 et 400 000 Juifs qui doivent leur survie à Pie XII. /

Le Pape aurait-il dû protester davantage ?

Sur cette question, on cite souvent l'exemple des conséquences de la protestation des évêques hollandais en juillet 1942 contre la déportation des Juifs. Or, après cette intervention, les Allemands ont déporté des Juifs baptisés, comme Édith Stein. On nous reproche de ce fait de ne nous intéresser qu'à ceux qui nous concernent.

Un autre exemple est plus parlant. Dans le diocèse de Toulouse, durant l'été 1942, l'évêque s'est élevé contre la déportation des Juifs. À la fin de la guerre, on a constaté qu'il n'était plus possible de cacher des Juifs dans ce diocèse car la Gestapo avait fini par démanteler tout le réseau de sauvetage¹, et Mgr Saliège était étroitement surveillé.

SYLVIE BERNAY, AGRÉGÉE D'HISTOIRE

1. Sylvie Bernay, "Un réseau catholique de sauvetage ? Le diocèse de Toulouse" in *Bulletin de littérature ecclésiastique, actes du colloque sur le Cardinal Saliège, Archevêque de Toulouse*, BLE CVIII/1, janvier-mars 2007, pp. 147-160.

Témoignages

Des Juifs expriment leur reconnaissance

Quelques faits historiques viennent mettre en lumière l'immense gratitude du peuple juif à l'égard du pape Pie XII.

● **13 février 1945.** Israel Zolli (1881-1956), grand rabbin de Rome, se convertit au catholicisme et prend pour nom de baptême Eugène, en hommage à Eugène Pacelli, alias Pie XII.

● **7 septembre 1945.** Giuseppe Nathan, commissaire de l'Union des communautés israélites, rend grâce « au souverain Pontife, aux religieux et aux religieuses qui n'ont vu dans les persécutés que des frères, selon les indications du Saint-Père » (*L'Osservatore Romano*, 8-9-1945).

● **21 septembre 1945.** Le docteur Leo Kubowitski, secrétaire du Congrès juif mondial, est reçu par Pie XII afin de lui présenter ses remerciements pour l'œuvre effectuée par l'Église catholique dans toute l'Europe en défense du peuple juif (*L'Osservatore Romano*, 23-9-1945).

● **11 octobre 1945.** Le Congrès juif mondial offre 20 000 dollars au Vatican en reconnaissance des efforts de la Sainte-Église catholique romaine dans le sauvetage des Juifs persécutés par le nazisme et le fascisme (*New York Times*, 11 octobre 1945).

● **29 novembre 1945.** Le Pape reçoit 80 délégués des réfugiés juifs, provenant de camps de concentration allemands, « très

honorés de pouvoir remercier personnellement le Saint-Père, pour la générosité qu'il leur a démontrée pendant la terrible période nazie ».

● **26 mai 1955.** 94 musiciens juifs, de l'orchestre philharmonique d'Israël, sous la direction de Paul Kletzki, ont joué sous les



Golda Meir a participé à la création de l'État d'Israël dont elle a été le 4^e Premier ministre.

fenêtres du Vatican « en reconnaissance de l'œuvre humanitaire grandiose accomplie par le Pape pour sauver un grand nombre de Juifs pendant la seconde guerre mondiale ».

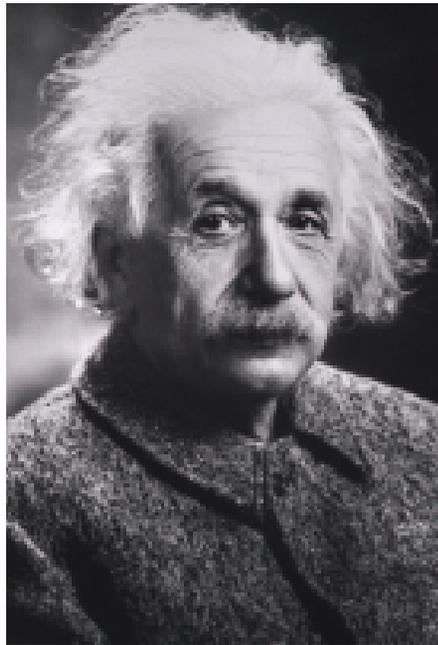
● **9 octobre 1958.** À la mort de Pie XII, Mme Golda Meir, le Premier ministre israélien, déclare : « Pendant la décennie de terreur nazie, quand notre peuple a subi un martyre terrible, la voix du Pape s'est élevée pour condamner les persécuteurs... Nous pleurons un grand serviteur de la paix. »

● **10 octobre 1958.** Le Dr Elio Toaff, grand rabbin de Rome, déclare : « Les Juifs se souviendront toujours de ce que l'Église catholique a fait pour eux sur l'ordre du Pape au moment des persécutions raciales. » Il ajouta : « De nombreux prêtres ont été emprisonnés et ont sacrifié leur vie pour aider les Juifs » (*Le Monde*, 10.10.1958).

● **1963.** M. Pinchas Lapide, consul d'Israël à Milan du vivant de Pie XII, déclare au journal *Le Monde* : « Je peux affirmer que le Pape, le Saint-Siège, les nonces et toute l'Église catholique ont sauvé de 150 000 à 400 000 Juifs d'une mort certaine... L'Église catholique sauva davantage de vies juives pendant la guerre que toutes les autres églises, institutions religieuses et organisations de sauvetage réunis » (*Le Monde*, 13.12.1963).

● **1975.** Le Dr Safran, grand rabbin de Roumanie, a estimé à 400 000, les Juifs de Roumanie sauvés de la déportation par l'œuvre de Saint-Raphaël organisée par Pie XII. « La médiation du Pape sauva les Juifs du désastre, à l'heure où la déportation des Roumains était décidée » (*Pie XII face aux nazis*, Charles Klein - S.O.S. 1975).

● **16 février 2001.** Le grand rabbin de New York, David Dalin, déclare que Pie XII est injustement attaqué alors qu'il peut être considéré comme « un juste », aux yeux des Juifs. « Il fut un grand ami des Juifs et mérite d'être proclamé "Juste parmi les Nations" parce qu'il a sauvé beaucoup de mes coreli-



© Alchimages - SPL

Pour Albert Einstein, face à Hitler, « seule l'Église catholique se tenait en travers du chemin ».

gionnaires, bien plus même que Schindler... Selon certaines statistiques, au moins 800 000. » Il rend hommage à l'écrivain Antonio Gaspari pour son ouvrage *Les Juifs sauvés par Pie XII* et rappelle « qu'au cours des mois où Rome a été occupée par les nazis, Pie XII a donné pour instruction au clergé de sauver des Juifs par tous les moyens ». Lorsqu'on a remis au cardinal Palazzini la médaille des Justes pour avoir sauvé des Juifs, il affirma : « Le mérite en revient entièrement à Pie XII. » Le grand rabbin Dalin conclut : « Jamais un pape n'a été autant félicité par les Juifs. Immédiatement après la Seconde Guerre mondiale et durant les années qui ont suivi, des centaines de manifestations d'estime envers Pie XII ont été apportées à son égard de la part des plus hautes autorités d'Israël depuis Mme Golda Meir et le grand rabbin de Jérusalem, jusqu'au grand rabbin de Rome, Elio Toaff » (Interview au *Weekly Standard*).

● **13 octobre 2008.** Plusieurs Juifs italiens témoignent devant les caméras avoir été sauvés par des membres de l'Église, avec le soutien de Pie XII, lors des persécu-

tions nazies. Parmi eux, Emanuele Pacifici, le fils de Riccardo Pacifici, rabbin de Gênes durant la guerre.

● **Dès 1940,** Albert Einstein, qui avait fui l'Allemagne nazie, rendit hommage au « courage » de Pie XII et de l'Église catholique qui s'opposèrent aux « attaques d'Hitler » contre la liberté. « Lorsque la révolution nazie survient en Allemagne, c'est sur les universités que je comptais pour défendre la liberté, dont j'étais moi-même un amoureux, car je savais qu'elles avaient toujours mis en avant leur attachement à la cause de la vérité ; mais non, les universités furent immédiatement réduites au silence. Alors je me tournai vers les grands éditeurs de journaux, dont les éditoriaux enflammés des jours passés avaient proclamé leur amour de la liberté ; mais eux aussi, en quelques courtes semaines et comme les universités, furent réduits au silence. Dans la campagne entreprise par Hitler pour faire disparaître la vérité, seule l'Église catholique se tenait carrément en travers du chemin. Je ne m'étais jamais spécialement intéressé à l'Église auparavant, mais maintenant je ressens pour elle une grande affection et admiration, parce qu'elle seule a eu le courage et la persévérance de se poser en défenseur de la vérité intellectuelle et de la liberté morale. Je suis donc bien forcé d'avouer que, maintenant, c'est sans réserve que je fais l'éloge de ce qu'autrefois je dédaignais. »

Pie XII et les Juifs, le mythe du pape d'Hitler, David Dalin cite Albert Einstein (*Time*, 23 décembre 1940, pp 38-40). ▀

TÉMOIGNAGES TIRÉS DU BLOG PIE 12.COM

Le mardi 9 février
de 11h05 à 11h45,
sur Radio Notre-Dame,
l'émission *Aujourd'hui l'Église*
animée par Élodie Chapelle sera consacrée
à **Pie XII**. Avec Frédéric Le Moal,
historien, et Jean-Baptiste Maillard,
fondateur du blog Pie12.com



Pourquoi béatifier Pie XII ?

Cette question est posée par les médias et de nombreux catholiques. Depuis plusieurs années, Benoît XVI évoque régulièrement la figure de ce grand pape. Voici quelques extraits de ces interventions en 2008.

abandon à Dieu

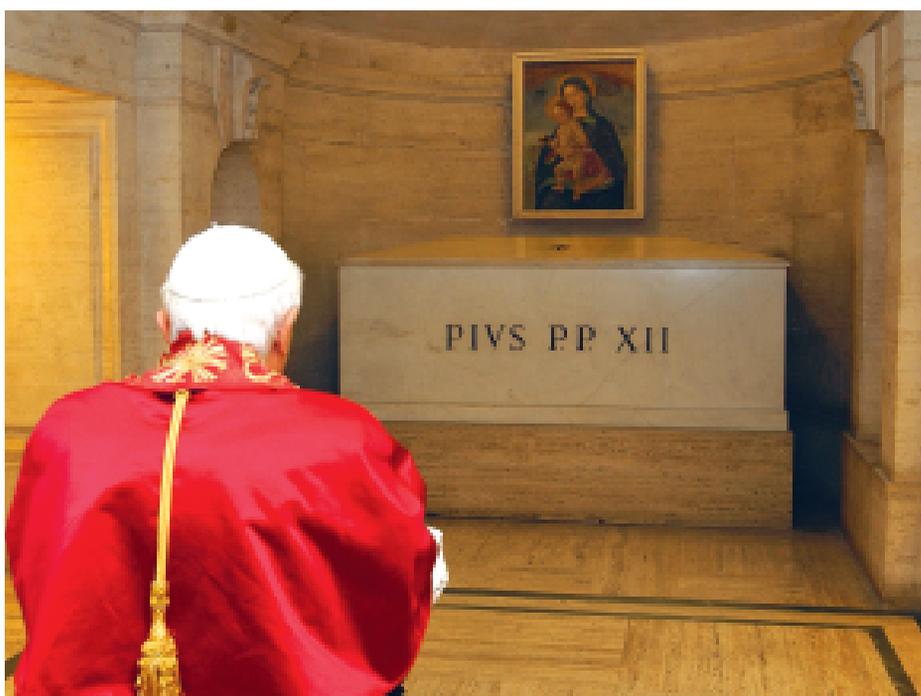
« S'abandonner entre les mains miséricordieuses de Dieu: telle fut l'attitude que cultiva constamment mon vénéré prédécesseur [...] Il ressentait fortement le besoin, également à travers un effort ascétique permanent, d'adhérer au Christ, unique certitude qui ne passe pas. La Parole de Dieu devenait ainsi lumière sur son chemin, un chemin au long duquel le pape Pacelli dut consoler les réfugiés et les persécutés, essuyer les larmes de douleur et pleurer les innombrables victimes de la guerre. Seul le Christ est la véritable espérance de l'homme; c'est seulement en se confiant à lui que le cœur humain peut s'ouvrir à l'amour qui l'emporte sur la haine. Cette conscience accompagna Pie XII au cours de son ministère de Successeur de Pierre [...] »

Homélie du 9 octobre

Une personnalité remarquable, qui puisait sa source en Jésus Christ

« Il se refusait à l'improvisation [...] Tous reconnaissent à Pie XII une intelligence hors du commun, une mémoire infailible, une grande facilité pour les langues étrangères et une remarquable sensibilité. On a dit de lui qu'il était un diplomate accompli, un éminent juriste, un excellent théologien. Tout cela est vrai, mais cela n'explique pas tout. Il y avait aussi en lui l'effort continu et la ferme volonté de se donner à Dieu sans s'épargner et sans considération pour sa santé fragile. Cela fut le vrai moteur de son comportement: tout naissait de l'amour pour le Seigneur Jésus Christ, et de l'amour pour l'Église et pour l'humanité. »

Discours du 8 novembre



Benoît XVI se recueillant sur la tombe de Pie XII le 9 octobre 2008, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort.

Privations

« Ses proches et d'autres témoins firent, en outre, part de ses privations de nourriture, de chauffage, de vêtements, de commodités, qu'il s'imposait volontairement pour partager la condition de la population durement éprouvée par les bombardements et par les conséquences de la guerre. »

Homélie du 9 octobre

Un magistère vaste et bénéfique

« Ces dernières années quand on parlait de Pie XII, l'attention se concentrait de manière

excessive sur une seule problématique, traitée qui plus est de manière généralement unilatérale. Toute autre considération mise à part, cela a empêché une approche adaptée de cette haute figure historique et théologique qu'est le pape Pie XII [...] Son magistère se caractérise par sa vaste et bénéfique étendue, ainsi que par sa qualité exceptionnelle, si bien que l'on peut dire qu'il constitue un héritage précieux dont l'Église a tiré un grand profit. » Pie XII a mis clairement en lumière l'excellence du "don" que Dieu accorde à certaines personnes en les invitant

à se consacrer totalement à son service et au service de notre prochain dans l'Église [...] Il fut ensuite donné à Pie XII à de nombreuses occasions d'aborder la responsabilité des laïcs dans l'Église [...] Il abordait volontiers les problèmes de chaque profession [...] »
Discours du 8 novembre

La source la plus citée dans les débats de Vatican II

« Cinquante ans se sont écoulés depuis sa mort, mais son magistère fécond et éclectique reste toujours pour les chrétiens d'aujourd'hui d'une valeur inestimable [...] On sait que, dans les interventions orales et écrites présentées par les Pères du concile Vatican II, on trouve plus de mille références au magistère de Pie XII [...] Exception faite de la Sainte-Écriture, ce Pape est la source qui fait autorité la plus fréquemment citée. »
Discours du 8 novembre

Au sujet des moyens modernes de communication

« Dans l'encyclique *Miranda prorsus*, le Pape s'arrête sur la grande importance des moyens modernes de communication, qui, de manière toujours plus incisive, influencent toujours davantage l'opinion publique. C'est justement pour cela que le Souverain Pontife, qui valorisa au maximum l'invention nouvelle de la radio, soulignait le devoir des journalistes de donner des informations véridiques et respectueuses des règles morales. »
Discours du 8 novembre

Sur la Vierge Marie

« L'enseignement mariologique de Pie XII mérite également une mention spéciale: il atteint son sommet dans la proclamation du dogme de l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie, par laquelle le Saint-Père entendait souligner la dimension eschatologique de notre existence tout en exaltant la dignité de la femme. »
Discours du 8 novembre

Sources : homélie à l'occasion du 50^e anniversaire de sa mort (9 octobre 2008); Discours aux participants du congrès sur *L'héritage du magistère de Pie XII et le concile Vatican II* (8 novembre 2008).

L'Église s'intéresse d'abord à ses vertus héroïques

Le 23 décembre, le directeur de la salle de presse du Saint-Siège, le père Federico Lombardi, sj, a expliqué le sens du geste de Benoît XVI.

« Lorsque le Pape signe un décret sur les vertus héroïques d'un serviteur de Dieu (c'est-à-dire une personne dont la cause de béatification a été introduite), il confirme l'évaluation positive votée par la congrégation pour les Causes des saints (après un examen attentif des écrits et des témoignages) sur le fait que le candidat a vécu de façon éminente les vertus chrétiennes et a manifesté sa foi, son espérance, sa charité à un degré supérieur. C'est pourquoi il peut être proposé au peuple de Dieu comme un modèle de vie chrétienne. Naturellement, dans cette évaluation, on tient compte des circonstances dans lesquelles la personne a vécu, il faut donc un examen du

point de vue historique, mais l'évaluation concerne essentiellement le témoignage de vie chrétienne donné par la personne et non une évaluation de la portée historique de tous ses choix d'action.

« ... On n'entend donc pas le moins du monde limiter la discussion sur les choix concrets faits par Pie XII dans la situation dans laquelle il se trouvait. Pour sa part, l'Église affirme qu'ils ont été faits avec l'intention pure d'accomplir au mieux le service de sa responsabilité de pontife, très élevée et dramatique. En tout cas, l'attention et la préoccupation de Pie XII pour le sort des juifs - une chose certainement importante pour l'évaluation de ses vertus - sont largement reconnues, aussi par de nombreux juifs. »

« La recherche demeure donc ouverte à l'évaluation des historiens dans leur domaine spécifique.

« On comprend la requête d'ouverture de toutes les possibilités de recherches sur les documents. Pour l'ouverture complète des archives, il faut mettre en ordre et cataloguer une masse énorme de documents, ce qui requiert encore de nombreuses années.

« Enfin, les dispositions de grande amitié et de respect du pape Benoît XVI pour le peuple juif ont déjà été manifestées de très nombreuses manières et elles trouvent dans son travail théologique même un témoignage irréfutable. Il est donc clair que la récente signature du décret ne doit en aucune façon être lue comme un acte hostile envers le peuple juif et l'on souhaite qu'elle ne soit pas considérée comme un obstacle sur le chemin du dialogue entre le judaïsme et l'Église catholique. »

Zenit, le 23 décembre 2009 (traduction A.S. Bourdin)

Pour aller plus loin

- *Mit Brennender Sorge* « Avec un souci brûlant », l'encyclique de Pie XI contre le nazisme, site du Vatican.
- Andrea Tornielli, *Pie XII*, Tempora, mai 2009.
- Philippe Chenaux, *Pie XII, diplomate et pasteur*, Cerf, septembre 2009.
- « Eugenio Pacelli, secrétaire d'État et Souverain Pontife », conférence du cardinal Tarcisio Bertone, à l'Université pontificale grégorienne, le 6 novembre 2008, site du Vatican.
- Pierre Blet, *Pie XII et la Seconde Guerre mondiale, d'après les archives du Vatican*, Perrin, 1999.
- David Dalin, *Pie XII et les Juifs. Le mythe du pape d'Hitler*, Tempora, Perpignan, 2007.

Il est vivant!

LE MENSUEL CATHOLIQUE POUR LA MISSION

Découvrez le mensuel
qui vous soutient dans
la prière et la mission!



À compléter et à renvoyer à **AVM - Il est vivant!** - 20 rue Jean-Baptiste Pigalle - 75009 Paris.
(sauf pour le Canada, envoyer le chèque et le bulletin à **Il est vivant!** 990 rue Pouliot - Québec - QC, G1V 3P4)

Oui, je souhaite m'abonner à **Il est vivant!** ou bien abonner un proche.
Je choisis mon type d'abonnement :

Durée	Type d'abonnement	France	Canada	Suisse et Belgique	DOM TOM	Autres Pays
À durée libre	Mensuel découverte	<input type="checkbox"/> 2 €	<input type="checkbox"/> 2 €	<input type="checkbox"/> 2,90 €
	Mensuel normal	<input type="checkbox"/> 3,25 €	<input type="checkbox"/> 3,55 €	<input type="checkbox"/> 3,90 €
1 an	Découverte	<input type="checkbox"/> 29 €	<input type="checkbox"/> 59 \$CDN	<input type="checkbox"/> 34 €	<input type="checkbox"/> 34 €	<input type="checkbox"/> 41 €
	Normal	<input type="checkbox"/> 42 €	<input type="checkbox"/> 69 \$CDN	<input type="checkbox"/> 46 €	<input type="checkbox"/> 46 €	<input type="checkbox"/> 54 €
	Soutien missionnaire	<input type="checkbox"/> 72 €	<input type="checkbox"/> 99 \$CDN	...	<input type="checkbox"/> 72 €	<input type="checkbox"/> 72 €
2 ans	Normal	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 129 \$CDN	...	<input type="checkbox"/> 87 €	<input type="checkbox"/> 105 €
	Soutien missionnaire	<input type="checkbox"/> 140 €	<input type="checkbox"/> 180 \$CDN	...	<input type="checkbox"/> 140 €	<input type="checkbox"/> 140 €

COORDONNÉES DU DESTINATAIRE

IEV
Titre : (M., Mme., Père...)
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
N° de tél. :
N° de port. :
Année de naissance :
E-mail :

Je règle comptant

FRANCE ET DOM TOM :

- Par chèque en € à l'ordre de **Il est Vivant!**
 Par carte bancaire (carte bleue, Eurocard, Visa)

N°
exp. fin

Cryptogramme (3 chiffres au dos de la carte)

Date et signature

CANADA :

- Par chèque en \$CDN à l'ordre de **Il est Vivant!** envoyer le chèque et le bulletin à **Il est vivant!** 990 rue Pouliot - Québec - QC, G1V 3P4.

BELGIQUE ET SUISSE : Contacter Édigroup

- Abonnements en Belgique - tel : 070 233 304 - fax : 070 233 414
abobelgique@edigroup.org
- Abonnements en Suisse : tel : 022 860 84 01 - fax : 022 348 44 82
abonne@edigroup.ch

AUTRES PAYS :

- Par virement bancaire - Fortis Banque - Compte 250-0364742-10
Code BIC : GEBABEBB - IBAN : BE41 2500 3647 4210
 Par virement postal : IBAN : FR77 2004 1010 0407 0939 3T02 514 -
Code BIC : PSSTFRPPDIJ - À l'ordre de : **Il est Vivant!** - AVM

Je règle par prélèvement automatique (mensuel ou annuel)

Je note le montant choisi plus haut : Montant mensuel : €
 Montant annuel : €

Je remplis l'autorisation de prélèvement sans oublier de joindre mon RIB. Je note que pour tous les tarifs découverte, le montant passera au bout d'un an à celui de l'abonnement normal (ex. pour la France : l'abonnement mensuel à 2 € passera à 3,25 € à partir de la deuxième année, et l'abonnement à 29 € passera à 42 €)

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT Valable pour les Banques françaises uniquement

N° NATIONAL D'ABONNEMENT :

446338 - J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, les prélèvements annuels ou mensuels ordonnés par **Il est Vivant!** pour mon abonnement à **Il est Vivant!** Je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple lettre adressée à **Il est Vivant!** ou par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

Il est vivant!

AVM - *Il est vivant!*
20 rue Jean-Baptiste Pigalle
75009 Paris - France
abo@ilestvivant.com
www.ilestvivant.com

VOTRE ADRESSE - LE TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom
Adresse
Code postal Ville

VOTRE RIB - COMPTE À DÉBITER

Établissement Guichet
N° de compte Clé RIB

Reporter les informations indiquées sur votre Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou caisse d'Épargne. N'oubliez pas de joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE) à votre règlement.

ADRESSE DE VOTRE BANQUE - L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Nom
Adresse
Code Postal Ville
Date signature obligatoire